



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le jeudi 28 mai 2026 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 22 mai 2026 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	60	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Martine Pistarino – Thierry Décima – Christèle Durieux – Pascal Devars – Patrick Gérard-Saigne- Monique Boineau-Serrano – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Frédéric Beauvier – Luc Chapuzet – Philippe Bogaert – Fabrice Jaubert – Gérard Gobert – Michel Sejourne – Jean-Jacques Desprès – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Le Mercier – Nicolas Platon – Christine Laurent – Dominique Caillou – Cécily Bergier – Uriel Gadessaud – Danièle Delpy – Stéphane Durousseau – Franck Blanchardie – Christophe Rossard – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca -Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud – Florent Simon – Julie Bordet – Denis Ferrand –Guillaume Durand – Joëlle SaintMartin – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Pierre Albert Benedetti
Titulaires absents	12	Françoise Bourgoïn – Jean-Bruno Deroulède – Laëtitia Masclét – Hervé Toussaint – Géry Denis – Gilles Mercier – Philippe Chotard – Karine Incardona – Pierre Guigné – Brigitte Pourtier – Thierry Bacus - Mélanie Célérier –
Suppléants présents	5	Jean-Paul Bouthonnier pour la commune de Bouteilles-St-Sébastien Murielle Truffy pour la commune de Cherval Régine Gauthier pour la commune de Paussac et Saint Vivien Marie-Christine Andrieux pour la commune de Petit-Bersac Michel Verlande pour la commune de St Sulpice de Roumagnac
Procuration	1	Laëtitia Masclét à Christèle Durieux

**DELIBERATION N° 2026 /94 (Code Nomenclature /7.10)**

**DATE : 28 MAI 2026**

**RAPPORTEUR : Francis Lafaye**

**OBJET : Attribution de la Prime Façade pour un projet sur la commune de Verteillac**

**Vu** la délibération n°2025-06 en date du 20 février 2025 approuvant l'instauration et le règlement d'intervention de la Prime Façade en Périgord Ribéracois ;

**Vu** l'arrêté n° 024 573 26 00004 délivrant une non-opposition aux travaux de rénovation de façade ;

**Vu** les pièces du dossier complet ;

Pour rappel, cette Prime est ouverte sur 16 communes du territoire du Périgord Ribéracois, et sous réserve du respect des conditions du règlement d'intervention.

La CCPR s'est fixée un objectif d'aides financières pour une quinzaine de logements.

L'aide financière s'élève au total à 1 000 € (la CCPR à raison de 500 € et la commune concernée 500 €). L'aide de la CCPR n'est attribuée uniquement après délibération favorable sur l'attribution de la subvention communale.

Après communication du dispositif par les communes concernées et l'intercommunalité aux administrés, des propriétaires se sont manifestés auprès du service habitat de la CCPR afin de bénéficier de cette aide.

Après complétude d'un dossier et examen le dossier ci-dessous remplit toutes les conditions d'obtention de la Prime Façade.

Le bien concerné est situé au 130, rue des abattoirs à Verteillac dans le périmètre autorisé.

Les travaux portent sur un nettoyage de la façade et d'une mise en peinture de couleur beige olympiade.

Considérant que le projet situé au 130, rue des abattoirs à Verteillac remplit les conditions du règlement (nature des travaux et autorisation obtenue notamment) ;

Il est proposé au conseil communautaire de :

- D'attribuer la subvention à hauteur de 500 € sous réserve la délibération favorable du conseil municipal de la commune de Verteillac ;
- D'autoriser le Président à signer le courrier de notification de subvention, et tout document s'y afférent ;
- De rappeler à l'attributaire que le versement est conditionné à la réalisation des travaux dans un délai imparti, de transmission de documents obligatoires (DAACT et factures acquittées) et de la visite technique de l'agent en charge de l'instruction de la Prime Façade ;

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 54**

**Votes contre : 0**

**Abstention : 0**

Publié le 04/06/2026

**La secrétaire de séance du 28 mai 2026**  
**Murielle Cassier**

**Le Président de la Communauté de**  
**Communes du Périgord Ribéracois**  
**Didier Bazinet**

Murielle CASSIER

